



**FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE**

**BURUNDI | Plusieurs victimes de Covid-19 sous l'œil complice du pouvoir CNDD-FDD**

**Rapport sur la gouvernance et les droits  
économiques et sociaux au Burundi**

**août 2021**

## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	i
0.INTRODUCTION .....	1
I. GROGNES ET LAMENTATIONS AU SUJET DES MESURES REPRESSIVES, VOLS, RANCONNEMENTS ET CORRUPTIONS PERSISTANTS .....	2
I.1.Des lamentations au sujet de la mesure de destruction des constructions anarchiques .....	2
I.2. Grognés et conséquences fâcheuses de la mesure de stabulation permanente du bétail .....	3
I.3.Vols, ranconnements et corruption .....	4
II. MESURE SANS EFFET DE FIXATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES EN VIOLATION FLAGRANTE DE LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE.....	7
III. SPECULATIONS AUTOUR DU SUCRE, DES PRODUITS DE LA BRASSERIE ET DES HUILES COMME CELLE DE PALME, DE COTON ET DE TOURNE-SOL.....	10
IV. DES EXIGENCES RECCURENTES DE CONTRIBUTIONS FORCEES .....	13
V. DROIT A LA SANTE : PLUSIEURS VICTIMES DU COVID-19 SOUS L'OEIL COMPLICE DU POUVOIR .....	14
VI. DROIT A L'EDUCATION : DES EXIGENCES FINANCIERES LORS DE L'ENREGISTREMENT ET DES INQUIETUDES AU SUJET DES RECRUTEMENTS COMMUNAUX DES ENSEIGNANTS .....	17
VI.1. Des exigences financières qui freinent l'accèsion des enfants à l'école fondamentale et maternelle .....	17
VI.2. Des tracasseries contre les responsables des Lycées St Gabriel et St Albert .....	18
VI.3. Des inquiétudes au sujet des recrutements des enseignants sur fonds de clientelisme. ....	19
VI.4. Des tricheries et irrégularités dans la désignation des candidats à la formation des enseignants de la deuxième année fondamentale .....	20
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	21

## **0.INTRODUCTION**

La situation socio-économique au Burundi se dégrade du jour au lendemain. Des grognes fusent de partout. Dans tous les secteurs de la vie du pays, c'est la désolation totale. Du secteur économique à la santé publique, la situation va de mal en pis.

Le rapport de FORSC du mois d'août 2021 aborde divers aspects en rapport notamment avec les mesures politiques inappropriées, abusives et répressives qui sont régulièrement prises par les autorités politiques, le phénomène de corruption, les vols et les rançonnements qui minent la survie des ménages burundais.

Il dénonce une situation inédite de contributions forcées, de spéculations et d'implication impunie des préposés de l'Etat dans le commerce illégal intérieur et extérieur du sucre, des produits de la Brasserie et Limonaderie du Burundi (BRARUDI), de l'huile de palme et des fruits (surtout l'avocat) qui sont frappés par une pénurie sans précédent.

Le rapport s'indigne également de l'état des lieux de la situation du Covid-19 qui emporte des vies humaines sous l'œil impuissant des autorités publiques qui s'empressent plutôt de s'enprendre aux alertes des défenseurs des droits de l'homme, au lieu de faire face à la pandémie.

A la veille de la rentrée scolaire 2021-2022, nous revenons sur le secteur de l'éducation pour constater que des responsables scolaires continuent de violer impunément la politique de gratuité prônée par le gouvernement du Burundi en exigeant de l'argent aux parents qui font inscrire leurs enfants. Le rapport renchérit sur le recrutement communal des enseignants qui risque de frapper encore de plein fouet la qualité de l'enseignement déjà souffrante en mettant en avant des critères de clientelisme politique et ethnique, d'affinité familiale et amicale.

# **I. GROGNES ET LAMENTATIONS AU SUJET DES MESURES REPRESSIVES, VOLS, RANCONNEMENTS ET CORRUPTIONS PERSISTANTS**

## **I.1.Des lamentations au sujet de la mesure de destruction des constructions anarchiques**

La mesure de détruire toutes les constructions qui se trouvent à moins de 6 mètres des routes nationales a soulevé lamentations et inquiétudes. Dans certains endroits, des habitants n'ont cessé de déplorer l'iniquité dans son application. Des constructions concernées dont celles du parti au pouvoir n'ont pas été touchées par la mesure dont l'application connaît plusieurs irrégularités.

**En province Muramvya**, le travail de destruction a débuté au mois de juin 2021. L'administration communale avait intimé l'ordre de le terminer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. C'est ainsi que la destruction a été rapide et accélérée, jour et nuit, sans même tenir compte des distances exigées. Ceci concernait les constructions qui bordent la RN1 Bugarama-Bukeye et la RN2 Bugarama-Muramvya-Rutegama. Après ce travail, les propriétaires des parcelles se sont précipités à reconstruire en suivant les distances leur indiquées. Malheureusement, une deuxième équipe est revenue pour encore une fois remesurer les distances exigées. Curieusement, cette équipe a carrément modifié les distances, disant qu'il fallait reculer jusqu'à 8 mètres de la route, alors que la mesure officielle est de 6 mètres.

Les victimes ont redétruit leurs constructions. Avec la date butoire du 31 août 2021, des chantiers désordonnés s'observaient partout et les propriétaires grognaient contre la pénurie du ciment et les spéculations autour de ce produit qui se vendait entre 35 000 et 40 000FBu, alors que son prix officiel est de 25 000FBu.

Dans presque tout le pays, les monuments du parti CNDD-FDD construits sur les routes nationales n'ont pas été touchés par la mesure. La même situation s'observe dans certains quartiers de la Mairie de Bujumbura et dans certains centres urbains des provinces du pays où des maisons appartenant à certains dignitaires et hommes d'affaire influents n'ont pas été détruites.



*Photos des permanences du parti CNDD-FDD non frappées par la mesure en province Muramvya*

**En province Cibitoke**, les constructions dont la station d'essence en commune Bukinanyana appartenant au Ministre Gervais Ndirakobuca, n'ont pas été touchées.

## **I.2. Grognes et conséquences fâcheuses de la mesure de stabulation permanente du bétail**

Juste quelques jours avant son application effective en date du 04 octobre 2021, la mesure de stabulation permanente a déjà eu des effets désastreux sur l'élevage et l'éleveur burundais. Dans l'incapacité de nourrir leurs bêtes, certains éleveurs ont été contraints de les vendre pour échapper aux sanctions sévères que la loi en la matière leur réserve. Dans certains coins du pays, comme par exemple en province Cibitoke, des éleveurs sont frappés d'amendes administratives allant jusqu'à 30 000FBu par vache, et 2 000FBu par chèvre attrappée en train de brouter sur la colline.

Les éleveurs dénoncent la mesure qu'ils qualifient de répressive étant donné qu'ils ne sont pas capables de nourrir leurs bêtes qui sont habitués à brouter l'herbe sur les collines.

« *L'Etat nous oblige de faire l'impossible. Cette sorte d'élevage demande plusieurs moyens dont nous ne disposons pas. Elle est facile pour les riches qui disposent de suffisamment d'espaces et d'argent. En plus, qu'est ce que l'Etat a fait pour nous faciliter la tâche ?* », se lamente un agri-éleveur contacté.

Au moment de l'adoption de cette loi en août 2018, le ministre Déo Guide Rurema avait promis de rendre disponibles assez de semences fourragères et de répandre dans différentes régions du pays des unités de fabrication d'aliments du bétail pour approvisionnement des éleveurs. Il avait aussi promis de mettre en place des points de pompage d'eau au profit des éleveurs qui vont adopter le système de paddocks, un élevage de ruminants dans une prairie clôturée.

Le constat amer est que le gouvernement du Burundi n'a pas mis en place toutes ses promesses et conditionalités par ailleurs contenues dans la loi relative à la stabulation permanente. L'article 36 de la loi prévoit en effet une série de mesures préalables d'accompagnement pour le renforcement des capacités des éleveurs dont notamment la mise en place d'un fonds de subvention des éleveurs, la généralisation du service d'insémination artificielle pour un élevage plus producteur et la délimitation des zones d'élevage.

### **I.3.Vols, ranconnements et corruption**

**En province Bujumbura**, des jeunes Imbonerakure de la commune Kabezi en patrouilles de nuit munis de fusils et de machettes, depuis le 08 août 2021, sont accusés de rançonner les habitants des collines Migera, Mubone, Rugembe, Mwaza et Masama. La population de ces localités dénonce des Imbonerakure qui s'introduisent dans des ménages appartenant aux opposants politiques. Ils intimident les membres de ces ménages et exigent à ces derniers de payer une rançon de 20.000 à 50.000 FBu à défaut d'être tabassé.

Dans cette même province, Jean Claude Ntacobitwaye, chef de colline-adjoint de Kirwati1 et membre influent de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune Mutimbuzi est accusé de vol des produits chimiques qui servent à combattre la maladie de riz, et des engrais chimiques dans le stock de l'association des agriculteurs de riz de la zone Maramvya et Rukaramu. En flagrant délit, il a été arrêté le 11 août 2021 par la police, conduit au cachot de la zone Maramvya le même

jour, puis au parquet de Bujumbura le 13 août 2021 avant d'être relaxé, à la surprise de tous, le 18 août 2021, moyennant une corruption de 300.000FBu donné au procureur de la République en province Bujumbura, le nommé Patrice Niyonzima qui a agi, selon nos sources, en complicité avec certains cadres locaux du parti au pouvoir dont Emmanuel Nkeshimana, secrétaire provincial, et Élysée Nindorera secrétaire communal du parti.

**En province Bubanza**, 5 élus collinaires de la colline Gihanga sont accusés d'exiger des pots-de-vin chaque fois qu'ils interviennent pour régler des litiges entre leurs gouvernés. Ainsi, après avoir écouté et réglé un litige foncier au mois de juillet 2021, chacune des deux parties en conflit avait été obligée de payer 50 000FBu pour faire 20 000FBu à chaque élu.

Pour pouvoir signer sur les contrats d'achats des propriétés foncières, la même équipe exige un minimum de 50 000FBu.

Le montant exigé pour apposer des signatures sur les contrats d'achat des propriétés foncières varie suivant les localités au niveau provincial.

En commune Mpanda, ce montant peut aller au-delà de 200 000FBu.

En commune Gihanga, des policiers organisent des opérations de fouilles perquisitions dans le but de rançonner des habitants. Ils entrent dans les maisons, fouillent partout et ne trouvent rien de compromettant. Par après, ils demandent aux chefs de famille de montrer les cahiers de ménages et cherchent des alibis pour accuser des gens d'être « irréguliers ». Ils les embarquent dans leurs véhicules leur disant qu'ils vont les mettre au cachot. Entre temps, les membres des familles de ces victimes courent ça et là pour libérer les leurs moyennant paiement des sommes allant jusqu'à 10 000 FBu sans quittance. Ce genre d'opération a eu lieu sur la colline Buringa, au village de paix de Kagwema et au centre de Gihanga, précisément à la 5<sup>ème</sup> transversale en date du 28 août 2021.

**En province Cankuzo**, l'administrateur de la commune Cankuzo a ordonné, en date du 18 août 2021, à toutes les agences de transport œuvrant dans sa circonscription de louer les nouveaux bureaux construits récemment par la commune. La prénomée Marie Chantal leur a intimé l'ordre de résilier sans délai les contrats de location les liant avec les partenaires privés. Ces agences sont MEMENTO, VOLCANO et TRAMWEX qui doivent désormais payer 100.000FBU par bureau.

Chaque agence doit occuper un seul bureau alors que certains disent avoir besoin de 2 bureaux, l'un pour la vente des tickets et l'autre pour le courrier et les colis.

Les responsables de ces agences regrettent ce forcing et déplorent des parkings insuffisants pour leurs véhicules. Ils dénoncent en outre un prix de location non proportionnel à la grandeur des bureaux.

**En province Gitega**, les élus collinaires exigent des pots –de- vin pour apposer des signatures sur les contrats de vente des parcelles. Celui qui achète une parcelle en zone urbaine est contraint de donner 5000FBu à chacun des cinq élus du quartier pour achat de boisson. Il donne en plus 10000FBu pour le déplacement de chaque élu du quartier. Le vendeur, lui, ne donne que 5000FBu à chaque élu du quartier.

En zone rurale, celui qui vend et celui qui achète totalisent seulement 50000FBu à donner aux cinq élus collinaires. Même si le Ministre de l'Intérieur Gervais Ndirakobuca a interdit un tel monnayage, tout cela se fait au vu et au su des autorités communales et provinciales.

## II. MESURE SANS EFFET DE FIXATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES EN VIOLATION FLAGRANTE DE LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Depuis le 30 juin 2021, le ministre Déo Guide Rurema a fixé les prix de certains produits agricoles, mais cela n'a pas été respecté dans tout le pays. La mesure est restée lettre morte, n'ayant pas tenu compte de la loi de l'offre et de la demande.

**En province Bujumbura**, voici le tableau comparatif des prix réels sur le marché par rapport aux prix officiels du ministère de l'agriculture.

Produit agricole	Prix officiel par kg en FBu	Prix du marché par kg en FBu
Grains de maïs sec	680	1200
Haricot catégorie 1 homogène	1100	1500
Haricot homogène catégorie 2	950	1250
Haricot mélangé	900	1150
Riz paddy grain court	830	1500
Riz plat grain court	950	1700
Riz paddy grain long	860	1600
Riz paddy grain long blanc	1000	2000
Pomme de terre	700	1200
Oignons rouge	1200	1600
Oignons blanc	750	1000

**En province Rutana**, le prix du kilo de maïs varie entre 1000 et 900FBu. Celui du kg de l'oignon rouge coûte 3 000FBu, soit le triple de celui fixé par le ministère. Le prix d'un kilogramme de riz varie entre 1 600 et 1 800FBu, la province étant productrice de cette denrée.

**En province Muramvya**, le tableau suivant montre les prix des produits alimentaires, du loyer domestique et des services de transport au cours de cette première quinzaine du mois d'août 2021, en comparaison avec le mois de juin 2021.

		<b>Prix au mois de juin 2021</b>	<b>Prix en août 2021</b>
<b>Article</b>	<b>Mesure</b>	<b>Prix en FBu</b>	<b>Prix en FBu</b>
Riz	1 kg	2.000	2.600
Haricot	1kg	1.000	1.600
Farine de manioc	1kg	1.000	1.300
Farine de maïs	1kg	1.000	1.400
Sel de cuisine	1kg	800	1.100
Huile de palme	Un bidon 5 L	9.000	12.000
Banane	1 bon régime	10.000-12.000	15.000-16.000
Patate douce	Un bon panier	2.000-3000	5.000
Pomme de terre	1kg	700	1.200
Avocat	1 pièce	200	500
Sucre	1kg	2.500	5.000 ou plus (très rare)
Manioc	3 pièces	1.000	1.200
Colocase	Un bon panier	7.000	10.000
Viande	1 kg	9.000	10.000
Tomate	1 kg	1.000	2.200
Ananas	1 pièce	500	800
Loyer maison	2 Chambrettes + salon/mois	50.000	100.000
Moulin	1kg manioc	60	100
Transport	Muramvya-Buja	3.000	5.000
	Muramvya-Gitega	3.000	4.000

Malgré la flambée des prix, les salaires des fonctionnaires ne suivent pas le même rythme. Beaucoup de fonctionnaires de l'Etat se lamentent qu'il leur est impossible de joindre les deux bouts du mois, et qu'ils s'endettent énormément pour pouvoir survivre.

**En province Bubanza**, le prix d'un kilogramme de haricot varie entre 1 100 FBu et 2 500 FBu suivant la qualité. Le kilogramme de maïs est à 1 200 FBu alors que l'Etat l'a fixé à 680 FBu. Alors que ce produit devrait être collecté seulement dans les hangars mis en place par l'Etat du Burundi, des commerçants ont continué à le collecter et à le revendre comme avant. Les services du Département Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage indiquent que la province n'a pu collecter qu'environ 61 tonnes, une quantité jugée très minime par rapport à la production. Les sources de ces services de l'Etat affirment que certains cultivateurs ont refusé de donner leur production de maïs et ont préféré garder les stocks dans leurs maisons.

Dans cette même province, le kg de riz blanc coûte entre 1 600 et 2 000 FBu, le riz paddy variant entre 900 et 1200 FBu en violation flagrante des prix officiels. Pour la pomme de terre, le kilo s'achetait à 1200FBu sur tous les marchés de la province.

**En Mairie de Bujumbura**, au marché COTEBU, le prix du riz varie entre 1 700 et 3 000FBu le kg selon que c'est la variété burundaise ou tanzannienne. Le prix du haricot est entre 1100 et 1700FBu suivant également les qualités. Le prix du kg de grains de maïs est de 900FBu. Celui de la pomme de terre de variété burundaise coûte entre 1 100 et 1 200FBu, pendant que celui de la variété Ruhengeri d'origine rwandaise s'achète à 1 400FBu. Le prix du kg d'oignons rouges varie entre 2 000 et 2 200FBu, celui des oignons blancs est de 3000FBu. Un petit panier de tomates nature en provenance de la province Cibitoke coûte entre 5 000 et 10 000FBu selon la taille des tomates. Le prix du kg de farine de maïs varie entre 1 800 et 2 000FBu selon la qualité. Celui de la farine de manioc varie entre 1 500 et 2 000FBu selon la qualité.

**En province Gitega**, au marché central, le prix des grains de maïs s'achète entre 1 000 et 1 200FBu le kg. Le produit connaît une grave pénurie sur le marché alors que la demande est très forte. Cette pénurie est la conséquence directe des achats et stocks opérés par l'Etat au moment de la récolte de ce produit. La population pensait que l'Etat allait sortir des stocks constitués pour les revendre à un prix abordable. Or, les informations recueillies auprès des différentes communes affirment que les stocks n'ont pas été bien entretenus et ont pourri. Il était prévu des périodes de séchage des stocks, mais cela n'a pas été fait. Des stocks entiers ont été attaqués par les chalençons selon les mêmes sources.

La population regrette d'avoir été trompée pour confier la récolte entière aux services publics. Des commerçants qui importent en cachette le produit de la Tanzanie disent que le prix du kg de grains de maïs risque de grimper davantage pendant la période de semence qui commence vers mi-septembre 2021. Entre temps, l'importation de ce produit reste interdite.

Dans cette même province, d'autres produits alimentaires en l'occurrence l'oignon rouge et l'avocat connaissent une forte pénurie à l'étonnement de tous. Le prix du kg d'oignons rouges coûte jusqu'à 3000FBu. Le fruit d'avocat jadis abondant dans cette partie du pays est clandestinement exporté en Tanzanie. Le prix d'un avocat a doublé entre la période de mai à septembre 2021. Une pièce qui coûtait 300FBu s'achète à 600FBu.

Cette flambée de prix sur les marchés s'observe au moment où la Radio Télévision Nationale du Burundi ne cesse de montrer les hautes autorités du pays dont le Président de la République, le Ministre de l'Agriculture et le super-Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement ommunautaire dans leurs grandes étendues de champs de pomme de terre et de maïs.

### **III. SPECULATIONS AUTOUR DU SUCRE, DES PRODUITS DE LA BRASSERIE ET DES HUILES COMME CELLE DE PALME, DE COTON ET DE TOURNE-SOL.**

En violation flagrante de l'éthique, de la déontologie des mandataires de l'Etat et des lois de la République, les dignitaires du pays sont impunément impliqués dans le commerce de certains produits dont le sucre, les produits BRARUDI, le ciment, l'huile de palme et certains autres produits stratégiques. Il est donc normal que des spéculations autour de ces produits soient une triste réalité. Personne ne contrôle personne. Il faut quand-même noter que le premier vice-président du Sénat burundais Njebarikanuye Spès Caritas, grossiste du sucre SOSUMO a été frappé, en date du 31 août 2021, d'une amende de 2 millions de francs burundais. Elle était en train de vendre le sac de sucre à 125 000FBu alors que le prix officiel est de 114 000FBu. Et au moment de la rédaction de ce rapport, elle vient d'être rayée de la liste des grossistes qui s'approvisionnent directement à la Société Sucrière du Moso (SOSUMO)



Les spéculations impunies touchent également le commerce du ciment, des produits Burundi et de l'huile de palme.

**En province Mwaro**, la pénurie du ciment explique le non respect de son prix officiel. Le surnommé Ruvyogo, grossiste proche du parti au pouvoir, vend le sac à 24500FBu, mais juste après il déclare que son stock est terminé. Plus les jours avancent, plus le prix du sac de ciment augmente jusqu'à 32000FBu, dans le silence coupable de l'administration publique.

Au marché central de Mwaro, les prix de l'huile de palme et de coton ont sensiblement augmenté. Un litre d'huile de palme coûte 5200FBu, une montée spectaculaire jamais atteinte dans cette localité. Les autres années, son prix ne pouvait pas dépasser 3000FBu même en période de rareté de ce produit. Concernant l'huile de coton, une bouteille de 1,5litres qui se vendait à 7000FBu s'achète à 14000FBu. Pour l'huile de tournesol, un litre coûte 11.000f alors que son prix était entre 5000fFBu et 6000FBu le mois dernier.

**En province Bubanza**, une bouteille d'huile de palme de 72cl coûte entre 2500 FBu et 3200 FBu. Ce prix varie suivant la distance par rapport au lieu de transformation. Les commerçantes du marché de Musenyi où se produisent de grandes quantités d'huile nous ont expliqué que ce record

de prix n'avait jamais été atteint. La demande a explosé, les producteurs pensent que ce produit est clandestinement exporté.

**En province Kirundo**, le ciment de la Burundi Cement Company (BUCECO) se vend au vu et au su de l'administration publique entre 30.000 FBu et 32000FBu le sac de 50Kg, alors que le prix officiel est de 24500FBu. Des observateurs dénoncent « une chaîne de personnes qui ont construit un mûr infranchissable de voleurs ». Ils pointent du doigt certains commerçants dont un certain Longin, la prénommée Rusine et Ngabonziza (alias Ngabo) qui agissent en complicité avec les autorités locales. Le mois passé, un d'entre eux le prénommé Longin, avait été frappé d'une amande de 100.000FBu après avoir été pris en flagrant délit de violation du prix officiel de ce produit vendant le sac à 35.000 FBu.

Les cas de l'huile de palme et de l'huile de coton sont aussi alarmants. Le consommateur achète un kg d'huile de palme à 4 400 FBu au moment où le kg s'achetait à 2 400FBu au cours des mois d'avril et mai 2021. Un bidon de 20 litres d'huile de coton coûte 150 000Fbu et les consommateurs achètent un litre d'huile de coton à 10 000 Fbu le litre.

**En Mairie de Bujumbura**, sur 6 produits fabriqués par la Brasserie et Limonaderie du Burundi (Brarudi), les propriétaires des dépôts de produits Brarudi ne sont approvisionnés qu'en un ou deux produits seulement. Très rare qu'on soit approvisionné en primus et amstel en même temps. C'est un des deux produits, et là aussi en quantités insuffisantes vu la demande exprimée par les consommateurs.

L'huile de palme est presque inexistante sur les marchés locaux. Une bouteille Kinju qui s'achetait à 3 000FBu s'achète à 6 000 FBu. Le prix de 5litres de l'huile de palme varie entre 15 000FBu et 17 000FBu. Ce produit a varié de 2 800FBu en mai 2021 à 5 200FBu kg ce mois d'août 2021. Un prix qui, selon les commerçants, n'avait jamais existé dans l'histoire du pays. L'huile de coton a varié de 4 000FBu à 7 000FBu le litre pendant cette même période.

Le prix de l'huile de la variété Golden et tourne sol a sensiblement augmenté. Un bidon de 5l coûte entre 38000 et 40 000FBu. Les vendeurs disent que ces produits sont devenus très rares au marché COTEBU. Deux litres d'huile cooki coûte 17 000FBu.

**En province Bujumbura**, lors de notre passage en commune Kanyosha, les tenanciers de bistrot avaient déposé leurs casiers de vidanges et l'argent correspondant au SSD Méga situé en zone Ruyaga et attendaient l'approvisionnement qui venait de passer plusieurs jours sans être fait. Certains se lamentaient de travailler à perte et de n'être plus à mesure de payer les loyers de leurs maisons de vente. Suite à ce problème d'approvisionnement irrégulier, certains détenteurs de bistrot décident de rehausser les prix de ces produits pour spéculer et pouvoir rattraper les bénéfices non gagnés. Ils sont encouragés dans cette tâche par des autorités communales impliquées dans ce commerce.

A titre d'illustration, c'est l'administrateur de la commune Mugongomanga, le nommé Ndayisaba Consolate. Cette dernière dispose d'un bistrot situé en zone Ijenda urbain. Le week-end du 21 août 2021, elle vendait une bouteille d'Amstel entre 2300FBu et 2500FBu, alors que le prix officiel est de 1900FBu et une bouteille de primus entre 1900FBu et 2000FBu alors que le prix officiel est de 1500FBu. Cette autorité communale n'a pas été inquiétée de cet acte anti-modèle pourtant ardemment dénoncé par les consommateurs sur place.

#### **IV. DES EXIGENCES RECURRENTES DE CONTRIBUTIONS FORCEES**

Le pouvoir du CNDD-FDD n'a cessé d'exiger des contributions financières qui constituent de plus en plus un fardeau lourd sur le dos de la population burundaise. Partout dans le pays, les citoyens grognent et dénoncent une gouvernance impitoyable et égoïste, qui ne se préoccupe pas du bien-être.

**En province Ngozi**, lors de la célébration de la journée dédiée aux communes en date du 07 août 2021, l'administrateur de la commune Ruhororo, Birukundi Mamerthe, a profité de l'occasion pour présenter les activités que sa commune projette réaliser dans les brefs délais. Parmi ces activités figure celle liée à l'ouverture d'une école technique à régime d'internat (ETP Ruhororo). L'administrateur a communiqué aux participants que cette école a besoin d'environ 18000.000 de francs burundais pour que ses portes soient ouvertes au cours de l'année scolaire 2021-2022. Pour cela, le conseil communal s'est réuni avant la célébration de cette journée afin d'analyser cette

question et a décidé que chaque ménage de la commune Ruhororo paye une contribution d'au moins 500FBu, chaque fonctionnaire oeuvrant en commune Ruhororo contribuant à raison de 3000FBu et chaque commerçant 20000FBu.

L'administrateur communal et le président du conseil communal de Ruhororo, ont recommandé aux chefs de collines et au Directeur Communal de l'Enseignement de sensibiliser la population et le personnel enseignant afin que ces montants soient collectés dans un délai ne dépassant pas deux semaines.

Cette mesure a été mal accueillie par la population de la commune, au moment où les parents se préparaient difficilement pour la rentrée scolaire 2021-2022.

**En province Bururi**, le Directeur Provincial de l'Enseignement, à travers un message whatsapp en kirundi, s'est adressé en juin 2021 aux Directeurs Communaux de l'Enseignement pour exiger des contributions financières à tout le personnel éducatif, sans pour autant préciser à quoi va servir ces fonds. Dans ce message, le DPE demandait au personnel du secteur de l'éducation de donner chacun ce qu'il a, comme l'Etat responsable et laborieux l'exige à la population. A partir de la Direction communale, en passant par l'inspection et les conseillers, le DPE priait tout le monde à répondre à l'appel de l'administration publique. La date limite de paiement avait été fixée le 06 août 2021.

Il a exprimé par la suite à travers le même canal, son indignation après avoir constaté que son appel n'avait pas été suivi d'enthousiasme de la part de ses subalternes.

## **V. DROIT A LA SANTE : PLUSIEURS VICTIMES DU COVID-19 SOUS L'OEIL COMPLICE DU POUVOIR**

Une nouvelle vague de décès dus à la pandémie du COVID- 19 est une triste réalité au Burundi. Le pouvoir CNDD-FDD, dans un mutisme mortel, persiste à nier l'état de la situation. Au lieu de s'attaquer au mal en appelant et contraignant les communautés à observer les mesures barrières, les autorités prêchent en mauvais maîtres et accusent ensuite des journalistes et défenseurs des droits de l'homme de vouloir du mal au pays, parce que ceux-ci présentent la réelle situation de la pandémie à l'opinion nationale et internationale. Les responsables des différentes structures sanitaires engagées dans la riposte contre le Covid-19 affirment que des dizaines de personnes sont déjà emportées par cette pandémie.

A l'hôpital militaires de Kamenge en **Mairie de Bujumbura**, 45 personnes sur 123 dépistées en date du 20 août 2021 ont été testées positives au Covid -19. Ses 18 lits d'hospitalisation et de traitement des cas de Covid étaient saturés.

A l'hôpital Roi Khared, des sources médicales concordantes indiquent qu'au moins 10 malades en hospitalisation ont été renvoyés ce même jour pour confinement à domicile par manque de lits également. Les lieux de traitement et de confinement étant saturés.

Dans d'autres hôpitaux de la ville de Bujumbura et des provinces de l'intérieur du pays dont Kirundo, Ngozi, Muyinga, les cas de COVID-19 inquiètent et les communautés paysannes s'accusent mutuellement d'empoisonnement par manque d'information publique.

**En province Bubanza**, dans la semaine du 16 au 22 août 2021, 4 infirmiers de l'Hôpital Saint Augustin de Gihanga ont été testés positifs. Au centre de transit des rappatriés de Kagwema, parmi 450 rappatriés qui venaient d'arriver, 115 avaient été testés positifs.

**En province Cankuzo**, les chambres de l'Hôpital Cankuzo destinées au Covid-19 ont été dépassées et les malades renvoyés se faire confiner à leurs domiciles. Malheureusement, ils continuaient de vaquer à leurs activités quotidiennes comme d'habitude et circulaient librement dans les lieux publics. D'autres personnes présentant les symptômes préfèrent ne pas se faire tester car l'on doit d'abord payer 3500Fbu à l'accueil.

**En province Kirundo**, en date du 16 août 2021, des informations dissimulées par l'administration disaient que 4 personnes dont deux vieilles femmes avaient succombé au Covid-19 dans une période d'une semaine. Les mêmes sources affirmaient que presque tous les centres de santé des districts sanitaires y compris l'hôpital de référence de Kirundo n'avaient plus de médicaments de Covid. Les autorités sanitaires de Kirundo avaient pris la décision de stopper le dépistage volontaire pour diminuer la panique au sein de la population et suite à la pénurie des outils de test. Les laborantins avaient reçu des injonctions d'accueillir uniquement des cas en état critique. L'hôpital de Kirundo ne disposait que de 5 appareils d'oxygène dont un au service d'urgence, deux autres au service de néonatalogie.

**En province Cibitoke**, au nord-ouest du Burundi, au moins 6 morts dus au Covid-19 y ont été signalés au milieu du mois d'août 2021. Une personne originaire de la commune Mabayi a rendu l'âme le 16 août 2021. Des infirmiers, des commerçants et des juges y compris le président du Tribunal de Grande Instance étaient confinés chez eux suite au Covid-19. Pourtant, dans différents lieux de grands rassemblements, en l'occurrence les structures sanitaires, les marchés, les bistros et les églises, la population n'observe aucune mesure barrière. Les infrastructures à grande concentration humaine ne disposent pas de kit de lavage des mains.

**En province Rumonge**, des sources proches du personnel de l'hôpital de Rumonge ont signalé que trois employés de cet hôpital ont été testés positifs au covid 19 en date du 24 août 2021. Ils ont été envoyés chez eux pour y être confinés. L'hôpital n'avait pas prévu un isolement où devrait être confinés les patients atteints de cette pandémie. La direction de cet hôpital a vite demandé à tout son personnel de se faire dépister en date du 30 août 2021. Entre temps, des mesures barrières contre la Covid 19 ont été renforcées mais ont duré le temps de la rosée.

Au bureau communal de la commune Rumonge, un agent de l'état civil a été testé positif au même moment. Les autorités communales ont également ordonné à tous les employés de la commune Rumonge de se faire dépister. Les habitants du centre ville de Rumonge n'ont pas pourtant abandonné les vieilles habitudes de salutations mains dans les mains. Les activités regroupant beaucoup de gens continuent à se dérouler sans aucune mesure de prévention.

Dans les centres urbains comme dans les campagnes, la maladie est taboue. Des habitants ont peurs de déclarer qu'ils souffrent de cette pandémie et préfèrent parler de grippe ou de malaria.

La population déplore l'attitude irresponsable du Gouvernement du Burundi qui continue à dissimuler et à minimiser l'impact mortel de la pandémie alors que la situation est alarmante dans tout le pays. Le Ministre de l'Intérieur, Gervais Ndirakobuca a déclaré récemment que le Burundi va réceptionner les vaccins que lui a promis la Banque Mondiale, mais que son pays se contentera de les conserver dans les entrepôts pour vacciner qui le voudra.

*« Le gouvernement du Burundi n'est pas responsable des effets secondaires liés aux vaccins, celui qui veut se faire vacciner ira le demander là où il sera stocké »*, a-t-il martelé. Pourtant d'autres pays d'Afrique se lamentent du fait que les vaccins de Covid-19 sont plutôt insuffisants pour relever le taux de vaccination de leurs citoyens.

## **VI. DROIT A L'EDUCATION : DES EXIGENCES FINANCIERES LORS DE L'ENREGISTREMENT ET DES INQUIETUDES AU SUJET DES RECRUTEMENTS COMMUNAUX DES ENSEIGNANTS**

### **VI.1. Des exigences financières qui freinent l'accès des enfants à l'école fondamentale et maternelle**

Au moment où l'Etat du Burundi prône la gratuité scolaire et pré-scolaire, les parents sont fâchés contre certaines autorités scolaires qui exigent des frais d'inscription parfois exorbitants, à la veille de la rentrée scolaire fixée au 13 octobre 2021.

**En province Bubanza**, les enfants qui cherchent l'inscription pour commencer l'école maternelle doivent payer une somme de vingt mille Francs Burundais. Cela s'observe dans toutes les écoles de l'Etat qui sont dotées de maternelle. Et les responsables expliquent que cet argent sert à acheter le matériel pour ces enfants. Ceux qui se font inscrire en première année ne paient pas de frais d'inscription, mais certains directeurs peuvent dire au parent qu'il n'y a plus de place pour qu'ils donnent quelques sous. Cela a été observé dans certaines écoles de la commune Mpanda et Buzanza.

**En province Cankuzo**, les inscriptions des enfants de l'enseignement pré-scolaire ont eu lieu en date du 10 août 2021. Dans certains établissements les inscriptions étaient gratuites mais dans d'autres étaient payantes, et les frais d'inscriptions différaient du directeur à l'autre, variant de 5.000 à 10.000FBu par enfant. Les directeurs qui exigent les frais d'inscriptions se justifient que c'est pour les équipements dont ces enfants auront besoin. Au cours du palier, chaque enfant donne entre 1000F à 2000F par mois pour acheter à manger pour les enfants soit des beignets, bananes mûres ou autres.

**En province Cibitoke**, lors de l'inscription des enfants de la 1ère à la 6<sup>ème</sup> année, les parents se lamentaient contre les directeurs qui leur demandaient de l'argent. Dans les écoles du chef-lieu de la province, surtout dans les communes Rugombo et Buganda, l'inscription des enfants de la 1ère à 6ème année avait commencé lundi 23 août.

Des témoins indiquent que chaque parent avait l'obligation de payer entre 5000 et 10000FBu comme frais d'inscription. « *On nous a dit que c'est suite au manque de bancs pupitres qu'ils ont pris cette décision de collecter cet argent* », nous a indiqué un des responsables scolaires de la direction de Cibitoke. Un parent rencontré au chef-lieu de la commune rugombo parle de vol. « *On ne comprend pas pourquoi on nous demande de l'argent pour inscrire nos enfants alors qu'ils nous disent que les enfants devraient être inscrits sans rien demander* », a-t-il regretté

**En Mairie de Bujumbura**, une campagne d'inscription des enfants à la 1<sup>ère</sup> année fondamentale et maternelle a été organisée dans toutes les écoles publiques en date du 10 août 2021. Les parents étaient munis d'extraits d'actes de naissance des enfants pour confirmer l'âge requis de 6 ans pour la 1<sup>ère</sup> année, et 5 ans pour ceux de la maternelle qui devraient également se munir d'une somme de 10 000 FBu. Des enfants n'avaient pas été inscrits suite au manque d'extraits de naissance, d'autres ne l'ont pas été suite au manque de temps car la campagne a été organisée une seule journée, ce qui a provoqué des bousculades, des retards et des absences.

## **VI.2. Des tracasseries contre les responsables des Lycées St Gabriel et St Albert**

Pour des motifs inconnus, le Gouvernement du Burundi destabilise les Lycées Saint Gabriel et de l'amitié, deux établissements anciennement sous la charge des réfugiés Rwandais au Burundi. En date du 12 août 2021, une sortie médiatique a été organisée par le Ministre des travaux publics et de l'équipement, Deo Nsanganiyumwami pour annoncer que les terrains sur lesquels sont érigées ces écoles sont des propriétés de l'Etat, et que la CNTB venait de les lui rétrocéder. Les responsables de ces écoles et les parents des enfants qui fréquentent ces dernières, se sont inquiétés de cette situation car il était depuis longtemps connu que ces propriétés appartenaient bien à l'Etat du Burundi, mais qu'elles avaient été données pour le bien de l'éducation des enfants burundais et étrangers. Le ministère attendait les exploitants de ces écoles pour qu'ils se conviennent sur les nouvelles modalités d'exploitation de ces terrains.

Rappelons que ces écoles avaient été construites par des réfugiés Rwandais en 1971 pour que leurs enfants puissent étudier.

### **VI.3. Des inquiétudes au sujet des recrutements des enseignants sur fonds de clientelisme.**

Au moins 1000 enseignants sont en phase d'être recrutés pendant cette année scolaire 2021-2022. Alors qu'il existe une commission nationale de recrutement au Ministère de la Fonction Publique qui a d'ailleurs déjà prouvé ses compétences au cours des récents recrutements dans ce secteur et dans celui de la santé publique, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, en collaboration avec celui de la Fonction Publique a publié des listes de personnes qui composent des commissions communales et provinciales de recrutement pour l'année scolaire 2021-2022.

Désormais, le recrutement du personnel enseignant se fera au niveau des Directions Communales de l'Enseignement, a déclaré le Ministre de la Fonction Publique, Domine Banyankimbona lors d'une réunion que ce ministère a organisé conjointement avec le ministère de l'Éducation Nationale en date du 19 août 2021, à Gitega, à l'endroit de tous les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement.

Des membres de la commission nationale de recrutement contactés affirment n'avoir pas été consultés dans la mise en place de ces commissions provinciales et communales. Le secrétariat général du parti au pouvoir n'a pas été satisfait du recrutement objectif et indépendant que la commission nationale a fait lors des derniers recrutements du personnel enseignant et de la santé. Il a décidé cette fois de prendre en main ce travail. Des inquiétudes fusent de partout pour dénoncer le futur recrutement du personnel enseignant.

Certains demandent la suppression de ces commissions provinciales et communales sous le contrôle direct du parti CNDD-FDD. Au cours de la passation du test de recrutement faite au niveau de chaque commune du pays, des témoins affirment que certains candidats avaient les réponses des questions posées. Des inquiétudes sur l'objectivité de ce recrutement sont évidentes.

#### **VI.4. Des tricheries et irrégularités dans la désignation des candidats à la formation des enseignants de la deuxième année fondamentale**

Une formation à l'endroit des enseignants de deuxième année fondamentale a commencé le 3 août 2021 et a duré 14 jours. Le Ministère de l'Education Nationale avait l'objectif de former ces enseignants sur le contenu des nouveaux manuels de l'enseignant et des élèves et la méthodologie adaptée pour dispenser ces enseignements.

Le Directeur des curricula et innovations au sein du Ministère de l'Education, le nommé André Nduwimana, a fustigé les Directeurs communaux qui ont faussé les données sur les enseignants à former, soit en présentant des enseignants qui ne prestant pas en classe de deuxième année, soit en procédant aux autres manigances afin de placer sur les listes des candidats à la formation des enseignants qui ne le méritaient pas. Dans certains coins du pays, des Directeurs ont été suspendus suite à cette faute professionnelle, mais des sources variées indiquent que les sanctions n'ont pas été équitables. Certains Directeurs n'ont pas été inquiétés alors qu'ils étaient dénoncés coupables de cette tricherie.

L'autre irrégularité qui a caractérisée cette formation, c'est le non paiement des frais de formation évalués à au moins 280 000FBu par candidat formé. Des candidats n'ont obtenu que la moitié du montant et jusque à la fin de ce mois, ils n'avaient pas été régularisés.

## **VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Les tenors du pouvoir du CNDD-FDD ne donnent pas de répit au peuple burundais. Malgré des dénonciations qui fusent de partout appelant le régime à respecter les droits de l’homme et à cesser de réprimer son peuple, le constat reste amer. Ils renforcent plutôt leur boulimie et égoïsme politiques en se méfiant du bien-être de la population qu’ils gouvernent. Des mesures politiques répressives et destructrices aux spéculations économiques implacables, le pays plonge dans la misère sans noms. L’irresponsabilité des autorités au sommet de l’Etat met en danger la vie des milliers de Burundais qui attrapent et souffrent des effets de la pandémie du Covid-19. Elle met à mal l’avenir de la jeunesse burundaise qui n’a plus le droit de bénéficier d’une éducation de qualité.

Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

### **Au Gouvernement du Burundi :**

- De sursoir aux réformes susceptibles de causer une instabilité économique et sociale au sein des ménages en raison de manque de consultation avec les concernés
- De mettre fin aux phénomènes de contributions forcées, de spéculations économiques, de rançonnements et de corruption en sanctionnant sévèrement les auteurs de ces crimes ;
- De mettre en pratique les mesures barrières de lutte contre le Covid-19 préconisées par l’Organisation Mondiale de la Santé, notamment en vaccinant la population comme le font les autres pays du monde ;
- De sanctionner les responsables scolaires qui monnaient l’enregistrement des enfants à l’école et favoriser le recrutement des enseignants sur des critères de mérite et non de clientélisme politico-ethnique.

### **A la population burundaise :**

- De prendre conscience de la gravité de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID19 et de s’abstenir de participer aux cérémonies et rassemblements de masse.